



Mairie de BETTANT

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2023
LISTE DES DELIBERATIONS**

Membres :

PRÉSENTS : Mesdames Cécile JOURDAIN, Aline LAZZARINI, Madame Annick MATTIA, Immacolata REVERTE, Françoise ROSTOUCHER et Marie-Françoise VIGNOLLET, Messieurs Thierry BERNARD, Eric MAITRE, Sully MUSSARD, Cyril PELUD, Pierre RAMBAUD, et Guy ROUYER.

ABSENTS : Monsieur Allann D'ETTORRE et Madame Amandine PARSY, Monsieur Sébastien PELUD qui a donné tous pouvoirs à Monsieur Cyril PELUD.

1) **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023**

ADOPTE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2023 qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	856 056,53€	458 728,31€
Budget annexe « MARRONNIERS »	45 006,00€	52 904,90€
Budget annexe « ASSAINISSEMENT »	99 727,39€	279 871,22€

2) **FIXATION DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023**

ADOPTE

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2022-09 du 11 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à TFB : 30,43 %, TFNB : 67,01 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. Ce taux était de 8,40 %.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales

Il est proposé, suite à ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2023 en augmentant les 3 taux de 1% par rapport à 2022 et de les porter à :

- TF = 30,73 % pour la taxe foncière (bâti),
- TFNB = 67,67 % pour la taxe foncière (non bâti)
- THR = 8,48 % pour la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale).

3) **OCTROI D'UNE AIDE A UNE ADMINISTREE**

ADOPTE

Suite à une demande de la CARSAT d'amberieu en Bugey, décrivant une situation professionnelle et financière compliquée d'une administrée de notre commune, il est proposé d'allouer une aide à hauteur de 585€ payée directement au service demandeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** (13 voix), approuve le versement de l'aide.

4) **DON A L'ONG « ACTED » EN SOUTIEN AUX POPULATIONS VICTIMES DES SEISMES EN TURQUIE ET EN SYRIE**

ADOPTE

Madame le maire rappelle la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs, survenus le 6 février 2023 en Turquie



Mairie de BETTANT

et en Syrie, et faisant état de plus de 17 000 personnes qui ont perdu la vie.

L'Association des Maires de France (AMF), dont la commune de Bettant est adhérente, soutient les actions humanitaires sur le terrain, et notamment les opérations de l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) française ACTED, dont elle est partenaire et qui est présente dans la région. Ces opérations visent à apporter une aide humanitaire d'urgence dans les deux pays, par la provision de repas chauds, d'eau et de kits d'abris d'urgence.

Par conséquent, Madame le maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'ONG ACTED pour un montant de 200 euros.

5) **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE L'AIN (PACTE TERRITOIRE) POUR TRAVAUX DE RELAMPAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

ADOPTE

Madame le maire expose que la commune a pour projet d'équiper ses bâtiments communaux de lampes LED et de réaliser des travaux de relampage de son éclairage public, en vue de réaliser des économies d'énergie.

Le Département de l'Ain propose, dans son volet « Transition Ecologique » du dispositif des Pactes de Territoires 2024-2026 de subventionner à hauteur de 20 % les travaux envisagés par la commune de Bettant, éligibles à ce dispositif.

Le plan de financement de ces travaux pourrait s'établir comme suit :

Designation	Montant global HT	Part de la Commune	Part de la CCPA	Part du Département
Relampage bâtiments communaux	29 706.15 €	8 764.92 €	15 000.00 €	5 941.23 €
Relampage éclairage public	119 642.88 €	95 714.30 €		23 928.58 €

6) **CHARTRE D'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE AVEC L'ALEC DE L'AIN DANS LE CADRE DU PROJET IMPACTE – INITIATIVE MUTUALISEE POUR ACCELERER LA TRANSITION ENERGETIQUE**

ADOPTE

La commune de Bettant a la volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration énergétique de son patrimoine et d'entreprendre des travaux de rénovation de certains bâtiments qu'elle loue actuellement

Madame le maire souhaite être accompagnée par l'ALEC de l'Ain (Agence Locale de l'Energie et du Climat) qui apporterait son expertise pour aider la commune de Bettant à déterminer et mettre en œuvre ce projet de rénovation, grâce au programme IMPACTE (Initiative Mutualisée Pour accélérer la Transition Energétique).

Madame le maire indique que les coûts liés à ce programme sont intégralement pris en charge par la CCPA (Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain) pour un montant maximum de 50 000,00 € par an.

Une charte d'engagement est proposée à la commune dont Mme le maire fait lecture.

7) **DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN FOND DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN POUR TRAVAUX DE REPRISE DE CHAUSSEES DE RUES COMMUNALES**

ADOPTE

Des travaux de réfection de chaussées doivent être réalisés sur la commune, du fait de leur état fortement dégradé. Ces travaux concernent les rues suivantes : rue du Carré Gallet, rue de Sous le Bourg, rue du Polon et chemin de la Passerelle.

Les montants de ces travaux sont répartis et estimés comme ci-après :

- Rue du Carré Gallet	10 230.51 € HT
- Rue de Sous le Bourg	62 939.50 € HT
- Rue du Polon	9 785.60 € HT
- Chemin de la Passerelle	18 112.12 € HT



- Ces travaux sont éligibles aux fonds de concours mis en place par délibération en date du 24 juin 2022 par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) au profit de ses communes membres,
- Que le plan de financement de ces travaux pourrait s'établir comme suit :

DESIGNATION	Enveloppe globale des travaux HT	Part CCPA	Part Commune
Rue du Carré Gallet	10 230.51 €	5 115.25 €	5 115.26 €
Rue de Sous le Bourg	62 939.50 €	31 469.75 €	31 469.75 €
Rue du Polon	9 785.60 €	4 892.80 €	4 892.80 €
Chemin de la Passerelle	18112.12 €	9 056.06 €	9 056.06 €
TOTAL	101 067.73 €	50 533.86 €	50 533.87 €

Points divers

Pose de nichoir pour chouette EFFRAIE

- Discussion au sujet d'un nichoir proposé par la LIPO sur l'église : crainte de la pose d'un nichoir qui pourrait détériorer les grillages anti-pigeons

Ecole

- Mise en place d'une salle de déjeuner pour le personnel de l'école et des enseignants
- Achat de matériel pour le nettoyage du linge de l'école et de la cantine

Dépôt sauvage de déchets

- Madame le maire va prendre deux arrêtés permettant d'émettre un PV et une amende suite un dépôt de déchet illicite sur la commune de BETTANT, la hauteur des amendes étant très conséquente, le conseil municipal espère que ces arrêtés seront dissuasifs.

Fin de séance à 22h45